



# Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants  
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>

# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier de production horticole

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 1/40 |



## 1. Références de la spécialité

**Intitulé du titre professionnel : Ouvrier de production horticole**

**Sigle du titre professionnel : OPH**

**Niveau : 3** (Cadre national des certifications 2019)

**Code(s) NSF : 211w - Commercialisation des productions végétales, 211s - Mise en oeuvre des productions végétales, 211r - Protection des cultures-**

**Code(s) ROME : A1414, A1402, D1209**

**Formacode : 21027, 21031, 21036, 21038, 21033**

**Date de l'arrêté : 01/09/2022**

**Date de parution au JO de l'arrêté : 17/09/2022**

**Date d'effet de l'arrêté : 07/09/2022**

## 2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

**Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.**

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

## 3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel OPH

**Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :**

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

**Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.**

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 3/40 |

### 3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve                                       |
|---|--|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Semer des végétaux<br>Bouturer des végétaux<br>Mettre en place une culture hors sol de végétaux<br>Mettre en place une culture pleine terre de végétaux<br>Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux<br>Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux<br>Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande | 04 h 10 min | La mise en situation professionnelle est constituée de quatre phases.       |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |  |             |   |
| ▪ Entretien technique                                 | Réaliser le greffage de végétaux<br>Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux<br>Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux   | 00 h 30 min | L'entretien technique comprend trois parties.                               |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire<br>Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices   | 01 h 05 min | Le questionnaire professionnel comprend trois parties.                      |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans objet   |             | Sans objet  |
| <b>Entretien final</b>                                |  | 00 h 20 min | Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. |
|   | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   | 06 h 05 min |   |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats. La phase 4 doit être réalisée avant la troisième partie de l'entretien technique portant sur le conseil client.

À partir de consignes, le candidat réalise, en présence du jury :

- Phase 1 : Une multiplication par semis et une multiplication par bouturage. Durée de réalisation : 01 h 00 min.
- Phase 2 : L'emportage ou rempotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- Phase 3 : La plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- Phase 4 : La préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 00 h 40 min.

#### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 4/40 |

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

L'entretien technique comprend trois parties indépendantes :

- Partie 1 : Le jury interroge le candidat sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. L'entretien se déroule devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session. Durée : 00 h 10 min.
- Partie 2 : Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. L'entretien se déroule devant un lot de végétaux préparé en amont de la session par le centre organisateur. Durée : 00 h 10 min.
- Partie 3 : Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la phase 4 de la mise en situation professionnelle. Cette partie 3 est réalisée après la phase 4 de la mise en situation professionnelle. Durée : 00 h 10 min.

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la liste de 210 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la liste de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 210 espèces et 30 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 40 végétaux sur la liste de 210 végétaux ;
- sélectionne 10 bioagresseurs sur la liste de 30 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 5/40 |

- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 40 (végétaux) et de 1 à 10 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 40 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 10 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 45 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

#### **Précisions pour le candidat VAE :**

Pour le questionnaire professionnel, la liste de 210 végétaux et la liste de 30 bioagresseurs, établies par le centre organisateur selon les indications de l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation », doivent être transmises par le centre organisateur dès le démarrage du parcours d'accompagnement à la VAE.

Le centre organisateur informe le candidat VAE qu'il doit se présenter à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 6/40 |

### 3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

| Compétences professionnelles                           | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation |                                     |  |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
|  |   |                                     | Entretien technique           | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Multiplier des végétaux en production horticole</b> |   |                                     |                               |                                     |  |
| Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire  | Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique.<br>Les végétaux sont identifiés par leur nom français.<br>La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Semer des végétaux                                     | Le conteneur et le substrat correspondent au type de semis.<br>Le substrat est correctement mis en place dans le conteneur (épaisseur, tassement).<br>La densité de graines correspond à l'espèce végétale et à son développement.<br>Les semis sont positionnés sur une aire de culture adaptée.<br>L'apport en eau est correctement évalué.<br>Le poste de travail est organisé.  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Bouturer des végétaux                                  | Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère.<br>Les conteneurs sont adaptés et correctement remplis.<br>L'habillage et le repiquage des boutures sont respectés pour assurer leur reprise.<br>Les boutures sont homogènes.<br>La technique de marcottage est adaptée au végétal et à la période.<br>La technique de division de touffe permet la survie des touffes divisées.<br>Les marcottes ou les touffes sont correctement replantées.<br>L'arrosage et le milieu de culture sont adaptés aux espèces végétales multipliées. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 7/40 |

| Compétences professionnelles                                       | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|  |   |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Réaliser le greffage de végétaux                                   | La méthode de prélèvement de greffon permettant son utilisation et n'endommageant pas la plante mère est connue.<br>Les techniques de greffage sont connues.<br>La méthode d'exécution d'une greffe précise est connue.<br>Les causes d'un échec d'une greffe sont connues et transmises au responsable.  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices        | Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues.<br>Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus.<br>La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue.<br>La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue.<br>Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues. | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux</b> |   |                                     |                                     |                                     |  |
| Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire              | Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique.<br>Les végétaux sont identifiés par leur nom français.<br>La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices        | Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues.<br>Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus.<br>La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue.<br>La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue.<br>Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues. | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Mettre en place une culture hors sol de végétaux                   | Le conteneur est adapté au stade de culture du végétal.<br>Le repotage est effectué sans endommager le végétal.<br>La disposition et le distançage des végétaux correspondent à leur stade de culture.<br>L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.<br>Le support installé permet le maintien du végétal.  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 8/40 |

| Compétences professionnelles  | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation |                                     |  |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--|
|   |   |                                     | Entretien technique           | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Mettre en place une culture pleine terre de végétaux                                | La préparation de sol crée la structure de sol nécessaire au végétal.<br>La fosse de plantation est adaptée au végétal et à son stade de culture.<br>Les distances de plantation correspondent au végétal et à son stade de culture.<br>Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise.<br>L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.<br>Le support installé permet le maintien du végétal.   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux   | La méthode d'arrosage correspond au type de culture.<br>Les apports en eau sont suffisants.<br>Les apports en éléments fertilisants sont correctement dosés.<br>Les éléments fertilisants organiques ou minéraux sont adaptés au végétal et à son mode de culture.<br>Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés.   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux                    | Le conteneur ou l'inter-rang est désherbé en préservant les végétaux cultivés.<br>Les techniques de tuteurage et de palissage sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.<br>Les techniques de taille et d'entretien sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture.<br>Le végétal est taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production.<br>Les plaies importantes consécutives à la taille sont cicatrisées à l'aide d'un produit adapté.<br>L'aire de culture est nettoyée et les déchets sont évacués selon leur classe. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>      | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| <b>Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle</b> |   |                                     |                               |                                     |  |
| Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire                               | Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique.<br>Les végétaux sont identifiés par leur nom français.<br>La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français.  | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 9/40 |

| Compétences professionnelles   | Critères d'évaluation   | Mise en situation professionnelle   | Autres modalités d'évaluation       |                                     |  |
|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
|  |   |                                     | Entretien technique                 | Questionnaire professionnel         | Questionnement à partir de production(s) |
| Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices                                    | Les indications portées sur l'étiquette du produit sont connues.<br>Les EPI adaptés au produit phytopharmaceutique appliqué sont connus.<br>La réglementation sur la gestion des reliquats de bouillie est connue.<br>La réglementation sur la gestion des conteneurs vides est connue.<br>Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues.   | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>                 |
| Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux  | La conformité du bon de livraison (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de commande.<br>La conformité des végétaux réceptionnés (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de livraison.<br>Le passeport et l'état sanitaire des végétaux réceptionnés sont contrôlés.<br>Les anomalies sont notifiées au chef de culture<br>Les végétaux réceptionnés sont envoyés vers l'aire de culture adaptée<br>Les déchets sont triés et évacués suivant leur classe.   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande | Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités).<br>Les végétaux sélectionnés sont en bon état sanitaire.<br>L'arrachage des végétaux préserve le système racinaire.<br>Le conditionnement des parties aériennes et des racines est adapté au végétal et à la saison.<br>Le conteneur choisi est adapté aux végétaux et à leur nombre.<br>La préparation et le conditionnement des végétaux permettent leur commercialisation ou leur expédition.<br>L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs. | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |
| Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux                                      | La demande du client est comprise.<br>La posture professionnelle est adaptée au contact avec un client.<br>Les végétaux conseillés répondent à la demande du client.<br>Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes.<br>Le client est informé des modes d'entretien des végétaux respectueux de l'environnement.  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>                 |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 10/40 |

| Compétences professionnelles                                     | Critères d'évaluation | Mise en situation professionnelle | Autres modalités d'évaluation |                             |  |
|--|-----------------------|-----------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|--|
|  |                       |                                   | Entretien technique           | Questionnaire professionnel | Questionnement à partir de production(s) |
| <b>Obligations réglementaires le cas échéant :</b><br>Sans Objet |                       |                                   |                               |                             |  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 11/40 |

### 3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

| Compétences transversales              | Compétences professionnelles concernées  |
|--|--|
| Communiquer                            | Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux              |
|  | Bouturer des végétaux  |
|  | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire  |
|  | Mettre en place une culture hors sol de végétaux   |
|  | Mettre en place une culture pleine terre de végétaux   |
|  | Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande |
|  | Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices                                    |
|  | Réaliser le greffage de végétaux   |
|  | Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux                               |
|  | Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux  |
|  | Semer des végétaux   |
| Respecter des règles et des procédures | Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux              |
|  | Bouturer des végétaux  |
|  | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire  |
|  | Mettre en place une culture hors sol de végétaux   |
|  | Mettre en place une culture pleine terre de végétaux   |
|  | Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande |
|  | Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices                                    |
|  | Réaliser le greffage de végétaux   |
|  | Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux                               |
|  | Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux  |
|  | Semer des végétaux   |
| Apprendre en continu                   | Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux              |
|  | Bouturer des végétaux  |
|  | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire  |
|  | Mettre en place une culture hors sol de végétaux   |
|  | Mettre en place une culture pleine terre de végétaux   |
|  | Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande |
|  | Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices                                    |
|  | Réaliser le greffage de végétaux   |
|  | Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux                               |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 12/40 |

| Compétences transversales | Compétences professionnelles concernées                                   |
|---------------------------|---|
|                           | Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux<br>Semer des végétaux |

## 4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OPH

**4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat :** 06 h 05 min

### 4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique, du questionnaire professionnel et de l'entretien final.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la troisième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 01 h 05 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

### 4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

## 5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 01 h 05 min).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 13/40 |



# REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier de production horticole

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 15/40 |



## CCP

### Multiplier des végétaux en production horticole

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|---|--|-------------|---|
| Mise en situation professionnelle                     | Bouturer des végétaux<br>Semer des végétaux  | 01 h 00 min | À partir de consignes, le candidat réalise :<br>Phase 1, durée 00 h 30 min : une multiplication par semis ;<br>Phase 2, durée 00 h 30 min : une multiplication par bouturage.               |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |  |             |   |
| ▪ Entretien technique                                 | Réaliser le greffage de végétaux   | 00 h 10 min | Le candidat est interrogé par le jury sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. Cet entretien est réalisé devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session. |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire<br>Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices | 00 h 45 min | Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 70 végétaux et de la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs.                  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans objet   |             | Sans objet  |
|   | Durée totale de l'épreuve pour le candidat :   | 01 h 55 min |   |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 17/40 |

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats. Le candidat dispose de 30 minutes pour réaliser une multiplication par semis et de 30 minutes pour réaliser une multiplication par bouturage.

### **Informations complémentaires concernant l'entretien technique :**

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

### **Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :**

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°1 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;
- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 18/40 |

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- Partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;
- Partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- Partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passe le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Multiplier des végétaux en production horticole**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 55 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 19/40 |



## CCP

### Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées  | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve   |
|---|---|-------------|---|
| <b>Mise en situation professionnelle</b>              | Mettre en place une culture hors sol de végétaux<br>Mettre en place une culture pleine terre de végétaux<br>Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux<br>Réaliser les opérations culturales et de taille sur des végétaux | 02 h 30 min | À partir de consignes, le candidat réalise :<br>Phase 1, durée 01 h 15 min : l'emportage ou repotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production ;<br>Phase 2, durée 01 h 15 min : la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |   |             |   |
| ▪ Entretien technique                                 | Sans objet  |             | Sans objet  |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire<br>Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices  | 00 h 45 min | Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux et de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.  |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans objet  |             | Sans objet  |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :          |   | 03 h 15 min |   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 21/40 |

### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°2 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;
- dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 22/40 |

- partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.  
 Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultanément.  
 Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultanément.

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 03 h 15 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultanément, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 23/40 |



## CCP

### Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

#### Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

| Modalités   | Compétences évaluées   | Durée       | Détail de l'organisation de l'épreuve  |
|---|--|-------------|--|
| Mise en situation professionnelle                     | Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande                       | 00 h 40 min | À partir de consignes, le candidat réalise la préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production.   |
| <b>Autres modalités d'évaluation le cas échéant :</b> |  |             |  |
| ▪ Entretien technique                                 | Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux<br>Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux     | 00 h 20 min | L'entretien technique comprend deux parties.   |
| ▪ Questionnaire professionnel                         | Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire<br>Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices | 00 h 45 min | Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Le candidat est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 70 végétaux et de la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs. |
| ▪ Questionnement à partir de production(s)            | Sans objet   |             | Sans objet   |
| Durée totale de l'épreuve pour le candidat :          |  | 01 h 45 min |  |

#### Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.  
La mise en situation professionnelle est réalisée avant l'entretien technique, en simultanée pour tous les candidats.

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 25/40 |

### Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat, après la mise en situation professionnelle.

L'entretien technique comprend deux parties indépendantes :

- 1) Première partie portant sur la réception d'une livraison de végétaux : Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. L'entretien se déroule devant un lot de végétaux préparé en amont de la session par le centre organisateur. Durée : 00 h 10 min.
- 2) Deuxième partie portant sur le conseil client : Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la mise en situation professionnelle. Durée : 00 h 10 min.

### Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties : la première et la seconde sont organisées dans la continuité, la troisième est indépendante. Il est réalisé en présence du jury ou d'un surveillant.

Au démarrage de la session d'examen, le centre organisateur fournit au jury :

- la sous-liste n°3 de 70 végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.) ;
- la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) ;
- la collection de documents iconographiques (photos ou planches botaniques et zoologiques) représentant ces espèces ;

Ces éléments sont décrits dans l'annexe 1 « Plateau technique d'évaluation ».

**Les listes de 70 espèces et 10 bioagresseurs doivent être communiquées aux candidats en amont de la session d'examen. La collection de documents iconographiques ne doit pas être communiquée aux candidats en amont de la session d'examen.**

Avant la passation du questionnaire professionnel, le jury :

- sélectionne 15 végétaux sur la liste de 70 végétaux ;
- sélectionne 5 bioagresseurs sur la liste de 10 bioagresseurs ;
- veille à garder à chaque fois une proportion équilibrée entre les différents types de végétaux et de bioagresseurs ;
- récolte sur le plateau technique de certification des échantillons (feuilles ou rameaux feuillés, en fleurs ou avec fruits) correspondant aux espèces de végétaux et bioagresseurs sélectionnées ;
- sélectionne un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs (ou lorsque l'espèce est protégée ou envahissante) ;

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 26/40 |

- Dispose dans une salle (ou fait disposer par le centre organisateur) les échantillons et documents iconographiques, numérotés de 1 à 15 (végétaux) et de 1 à 5 (bioagresseurs).

Pendant le temps imparti au questionnaire professionnel, le candidat :

- partie 1 : renseigne un tableau avec le nom botanique (genre, espèce et éventuellement cultivar) et le nom vernaculaire (français ou régional) des 15 végétaux présentés ;
- partie 2 : renseigne un tableau avec le nom vernaculaire (français ou régional) des 5 bioagresseurs présentés ;
- partie 3 : répond à un questionnaire à choix multiples relatif à la protection des végétaux.

Le candidat dispose de 25 minutes pour les parties 1 et 2, et de 20 minutes pour la partie 3.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3, tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

### **Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle**

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique et du questionnaire professionnel.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la deuxième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Pour le questionnaire professionnel (durée : 00 h 45 min), le jury peut être remplacé par un surveillant.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet.

### **Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP**

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel si le jury n'en assure pas la surveillance (durée : 00 h 45 min).

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 27/40 |



## Annexe 1

### Plateau technique d'évaluation

### Ouvrier de production horticole

#### Locaux

| Modalité d'évaluation             | Désignation et description des locaux   | Observations  |
|-----------------------------------|---|---|
| Mise en situation professionnelle | Une zone de culture pleine terre.<br>Une zone de culture hors-sol.<br>Une serre équipée de tablettes.   | Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.<br>La serre doit être climatisée.   |
| Entretien technique               | Une zone couverte réservée à la vente de végétaux.<br>Une zone de culture comprenant au moins un végétal greffé.  | La zone couverte peut se trouver dans la serre.<br>La zone de culture peut être pleine terre, hors-sol, ou se trouver dans la serre. Le végétal doit être greffé en amont de la session par le centre organisateur. |
| Questionnaire professionnel       | Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux. | Sans objet.   |
| Entretien final                   | Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.  | Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 29/40 |

**Ressources (pour un candidat)**

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

| Désignation         | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations   |
|---------------------|--------|--|--|--|
| Postes de travail   | 1      | Aire de travail hors sol de 10 m <sup>2</sup>                                      | 1  | Adaptée pour la mise en place des conteneurs.  |
|                     | 1      | Aire de travail sous serre ou sous tunnel de 30 m <sup>2</sup>                     | 1  | Équipée de plusieurs tables de travail pour le semis, le bouturage et le repotage, ainsi que d'une ou plusieurs tablettes pour la mise en place des végétaux multipliés, empotés/repotés et pour le suivi des opérations culturales. |
|                     | 1      | Aire réservée à la vente sur le site de production                                 | 1  | Suffisamment spacieuse pour permettre le stockage et la préparation de la commande.  |
|                     | 1      | Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats.                   | 16   | Equipée de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons ou documents iconographiques du questionnaire professionnel.  |
|                     | 1      | Aire de travail pleine terre de 1,20 m sur 3 m                                     | 1  | Préparée pour la plantation des végétaux avec un alignement repéré au sol.   |
| Machines            | 1      | Matériel d'arrosage et de fertilisation (pompe doseuse, lance et pomme d'arrosage) | 8  | Sans objet   |
| Outils / Outillages | 1      | Balance de précision   | 16   | Sans objet   |
|                     | 1      | Massette   | 1  | Sans objet   |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 30/40 |

| Désignation      | Nombre | Description   | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations  |
|------------------|--------|---|--|---|
|                  | 1      | Outillage de plantation (plantoir, transplantoir)   | 1  | Sans objet  |
|                  | 1      | Outillage manuel de travail du sol (bêche plate, fourche-bêche, louchet d'arrachage, griffe, râteau, pelle)   | 1  | Sans objet  |
|                  | 1      | Outillage pour la multiplication et la taille des végétaux (sécauteur, greffoir, règle, batte à semis)  | 1  | Sans objet  |
|                  | 1      | Pince à ligaturer   | 4  | Sans objet  |
|                  | 1      | Récipient de 10 L à 50 L pour dilution de solution mère   | 4  | Sans objet  |
|                  | 1      | Récipient graduée produits chimiques 500 ml et 1 L  | 4  | Sans objet  |
|                  | 1      | Tamis horticole   | 1  | Sans objet  |
| Équipements      | 1      | Arrosoir équipé d'une pomme d'arrosage  | 4  | Sans objet  |
|                  | 1      | Lot de fiches ou piquets  | 16   | Sans objet  |
|                  | 1      | Lot de caisses ou plateaux de manutention   | 16   | Sans objet  |
|                  | 1      | Lot de Rolls ou chariots de manutention   | 16   | Sans objet  |
|                  | 1      | Récipient pour déchets verts  | 4  | Sans objet  |
|                  | 1      | Tables de travail pour semis, boutures, empotage et rempotage   | 16   | Installées dans la serre.   |
| Matières d'œuvre | 1      | Une collection de 210 végétaux dont les espèces correspondent à celles listées par le centre organisateur   | 16   | Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des végétaux. |
|                  | 1      | 200 végétaux de différentes espèces à tous les stades de culture (boutures racinées, jeunes plants, plantes adultes) dans leurs conteneurs appropriés (plaques, godets, pots, etc.) | 1  | Pour la mise en situation professionnelle.                          |
|                  | 1      | 30 L de substrat de multiplication  | 1  | Sans objet  |
|                  | 1      | Boîte d'hormones de bouturage   | 16   | Sans objet  |
|                  | 1      | Cordeau   | 1  | Sans objet  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 31/40 |

| Désignation    | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations   |
|----------------|--------|--|--|--|
|                | 1      | Gamme d'amendements de différents types (minéraux et organiques), et de roches type vermiculite et perlite   | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Gamme d'engrais de différents types (minéraux, organiques, organo-minéraux)  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot d'étiquettes et crayons  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de 50 conteneurs de culture : godets de 7 cm à 9 cm, pots de diamètre 13 cm à 16 cm, conteneurs de 3 L à 7,5 L   | 1  | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de housses ou emballages de conditionnement  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de liens de tuteurage, liens pour pinces à ligaturer, et liens pour marcottes  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de plantes mères permettant le prélèvement de boutures   | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de semences de végétaux d'ornement, plantes aromatiques, médicinales, plants fruitiers et maraichers couramment cultivés dans la profession  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de tontine ou de paniers métalliques pour emballage de mottes  | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Lot de tuteurs de différentes longueurs et diamètres   | 16   | Sans objet   |
|                | 4      | Plaques alvéolées de différents diamètres : 2 cm, 3 cm, 4 cm, 5 cm   | 1  | Sans objet   |
|                | 1      | Pot de mastic à cicatriser   | 16   | Sans objet   |
|                | 1      | Sac de 200 L de substrat de repotage   | 1  | Sans objet   |
|                | 2      | Terrine de semis   | 1  | Sans objet   |
| Documentations | 1      | Une liste établie par le centre organisateur, de 210 espèces végétales représentatives des espèces multipliées, cultivées et commercialisées par les entreprises de production horticole de la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Les adventices des cultures ne sont pas inclus dans cette liste mais dans celle des bioagresseurs (voir ci-dessous). Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les différentes catégories de végétaux (vivaces, annuelles, bisannuelles, arbres, arbustes, conifères, ornementaux, alimentaires, etc.). Cette liste est composée en trois colonnes : | 16   | Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 40 espèces. Lors d'une session CCP il sélectionne 15 espèces sur la sous-liste (1, 2 ou 3) correspondant au CCP, conformément aux informations complémentaires |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 32/40 |

| Désignation | Nombre | Description  | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations   |
|-------------|--------|--|--|--|
|             |        | <p>- La colonne 1, intitulée « Genre », mentionne le nom de genre des espèces listées ;</p> <p>- La colonne 2, intitulée « Espèce », mentionne le nom d'espèce des espèces listées.</p> <p>- La colonne 3, intitulée « Nom vernaculaire », mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des espèces listées.</p> <p>Cette liste est divisée en 3 sous-listes équilibrées de 70 végétaux numérotées 1, 2 et 3.</p> <p>Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 210 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Multiplier des végétaux en production horticole » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 70 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 70 végétaux.</p> <p>Pour la session CCP « Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle » il est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 70 végétaux.</p>   |  | concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».  |
|             | 1      | <p>Une liste établie par le centre organisateur, de 30 bioagresseurs (maladies, parasites et adventices) représentatifs des bioagresseurs rencontrés par les entreprises de production horticole de la région du centre organisateur, et dont les candidats doivent maîtriser l'identification. Cette liste doit comprendre une proportion équilibrée entre les maladies, parasites et adventices.</p> <p>Cette liste est composée d'une colonne intitulée « Nom vernaculaire » qui mentionne le nom vernaculaire (français ou régional) des bioagresseurs listées.</p> <p>Cette liste est divisée en 3 sous-listes de 10 bioagresseurs (équilibrés entre maladies, parasites et adventices) numérotées 1, 2 et 3.</p> <p>Pour la session titre le candidat est évalué sur la base de la liste complète de 30 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Multiplier des végétaux en production horticole » il est évalué sur la base de la sous-liste n°1 de 10 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux » il est évalué sur la base de la sous-liste n°2 de 10 bioagresseurs.</p> <p>Pour la session CCP « Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle » il est évalué sur la base de la sous-liste n°3 de 10 bioagresseurs.</p> | 16   | Lors d'une session Titre, le jury sélectionne sur la liste complète 10 bioagresseurs. Lors d'une session CCP, il sélectionne 5 espèces sur la sous-liste (1, 2 ou 3) correspondant au CCP, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ». |
|             | 1      | <p>Une collection de documents iconographiques (photos, planches botaniques ou zoologiques) représentant sans ambiguïté et avec une bonne définition les 210 espèces végétales et les 30 bioagresseurs listés par le centre organisateur.</p> <p>Cette collection est rassemblée par le centre organisateur. Elle comprend au moins 3 documents iconographiques par espèce, et peut être conservée sur support papier ou numérique. Dans ce</p>  | 16   | Lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs, ou lorsque l'espèce est réglementée (protégée ou envahissante), le jury sélectionne,  |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 33/40 |

| Désignation | Nombre | Description   | Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve | Observations  |
|-------------|--------|---|--|---|
|             |        | <p>dernier cas, les documents iconographiques sélectionnés par le jury lors de la session d'examen sont imprimés sur support papier pour réaliser le questionnaire professionnel.</p> <p>Cette collection n'est pas communiquée au candidat en amont de la session d'examen, afin de conserver la confidentialité des documents iconographiques utilisés lors de l'épreuve.</p> |  | <p>pour chaque espèce non représentée par un échantillon, un document iconographique parmi ceux présents dans la collection établie par le centre organisateur, conformément aux informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel indiquées en partie 3.1. « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve ».</p> |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 34/40 |

## ANNEXE 2

### CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier de production horticole est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

| <b>Ouvrier de production horticole<br/>Arrêté du 13/06/2017</b> |  | <b>Ouvrier de production horticole<br/>Arrêté du 01/09/2022</b> |  |
|---|--|---|--|
| CCP   | Multiplier des végétaux en production horticole                              | CCP   | Multiplier des végétaux en production horticole                              |
| CCP   | Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux                  | CCP   | Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux                  |
| CCP   | Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle | CCP   | Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle |

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 35/40 |



## Annexe 3

### Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

#### Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

#### Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

#### Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

#### Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

#### Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

#### Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

\*\*\*\*\*

| SIGLE | Type de document | Code titre | Millésime | Date dernier JO | Date de mise à jour | Page  |
|-------|------------------|------------|-----------|-----------------|---------------------|-------|
| OPH   | RE               | TP-01292   | 04        | 17/09/2022      | 20/09/2022          | 37/40 |



**Reproduction interdite**

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

